

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 22 (1942)  
**Heft:** 2

**Artikel:** M. Henry de Torrenté : délégué suisse aux accords commerciaux  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-888979>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

commerçants et les industriels français semblent très désireux de lui apporter leur concours entier, si l'on en juge notamment par les premiers résultats de l'enquête qui a été entreprise par la Chambre de Commerce Suisse en France en vue de déterminer les causes qui, dans le cadre des circonstances générales, provoquent la contraction des ventes de la France à la Suisse. Il faut souhaiter

ardemment que toutes les bonnes volontés qui se manifestent obtiennent des résultats concrets et qu'une amélioration quantitative et qualitative des exportations françaises vers la Suisse amène les Autorités suisses à rapporter la mesure rigoureuse qu'elles ont été obligées de prendre sous la pression des circonstances.

Jacques L'HUILLIER.

## M. HENRY DE TORRENTÉ

### Délégué suisse aux accords commerciaux

Dans sa séance du 12 décembre 1941, le Conseil Fédéral a décidé de transférer à la Division du Commerce du Département Fédéral de l'Economie Publique M. Henry de Torrenté, Conseiller de Légation, et de lui confier les fonctions de Délégué aux Accords Commerciaux. M. Hotz, Directeur de la Division du Commerce, est désormais assisté par trois Délégués aux Accords Commerciaux : MM. Ebrard, Keller et de Torrenté, dans la conduite des négociations économiques.

La Chambre de Commerce Suisse en France adresse ses félicitations les plus vives au nouveau Délégué. Pendant la longue période où il a exercé les fonctions de Conseiller de la Légation de Suisse à Paris, M. Henry de Torrenté a toujours manifesté

un vif intérêt pour l'activité de la Chambre de Commerce et il l'a fait bénéficier de ses avis éclairés et de sa profonde expérience des relations franco-suisses. Tous les Adhérents de cette Compagnie qui ont eu l'occasion d'apprécier l'intelligence et la compétence de M. Henry de Torrenté se réjouiront de son accession à l'un des postes les plus importants de l'Administration helvétique.

Cette nomination fait bien augurer de l'avenir des relations économiques franco-suisses. Il faut savoir gré aux Autorités Fédérales de ne confier qu'à des personnalités de la plus grande valeur la tâche si délicate de régler le cours des échanges entre les deux pays.

**Société pour l'Industrie Chimique à Bâle**  
Usines à Saint-Fons, près Lyon

Registre du Commerce, Lyon n° B. 2.588



**COLORANTS**  
pour toutes les Applications de l'Industrie

#### SPÉCIALITÉS :

CHLORANTINE LUMIÈRE

CIBAGÈNE

CIBA ET CIBANONE

COPRANTINE

CIBACÈTE

NÉOCOTON

NÉOLANE

#### **PRODUITS AUXILIAIRES**

Agences et dépôts dans tous les centres industriels